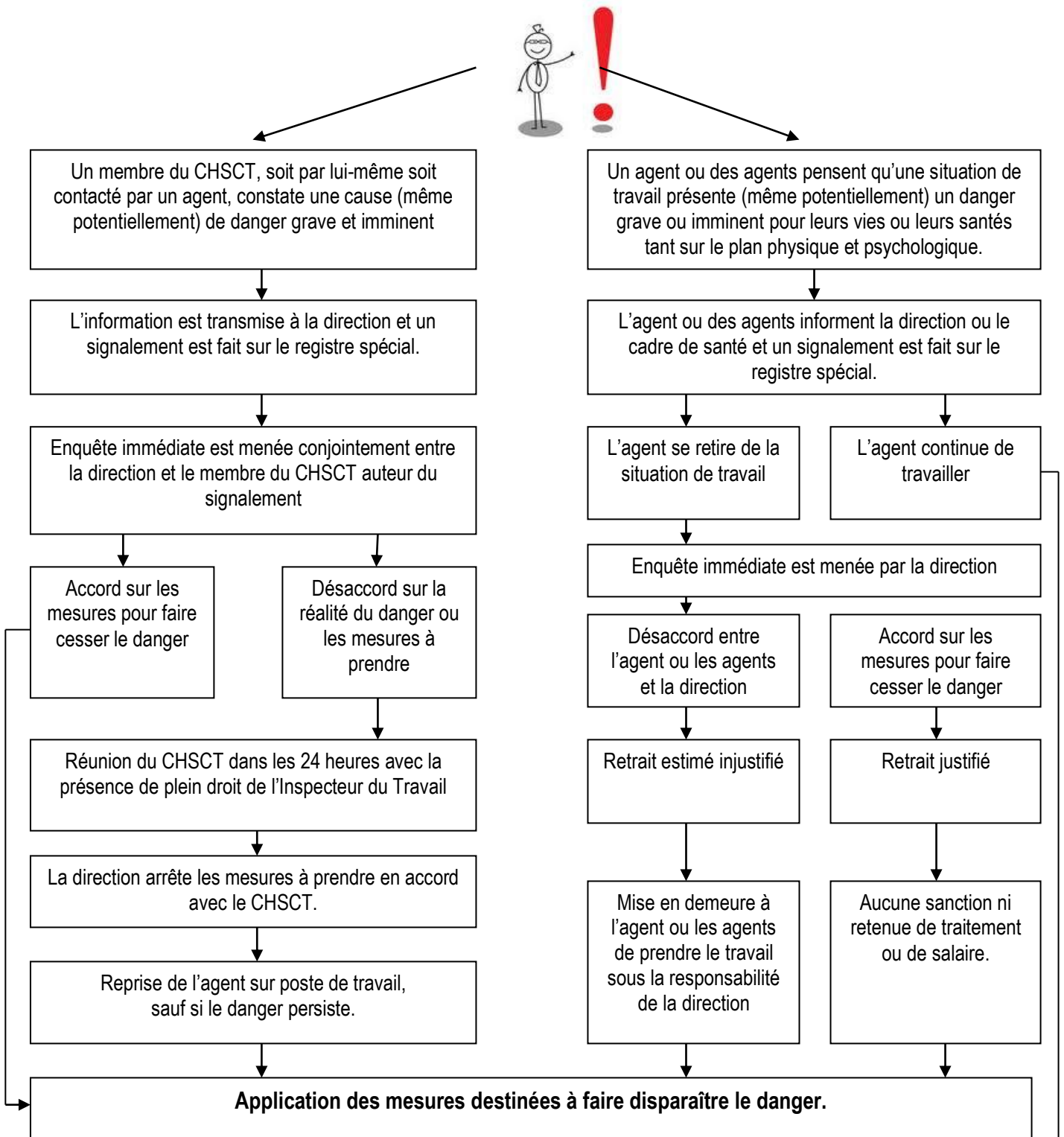


Droit d'alerte et de retrait : Un outil de protection des agents.

(Contacter vos représentants du personnel au CHSCT (public) et CSE (privé))

Le droit d'alerte et de retrait du salarié est un droit essentiel pour pouvoir se protéger et se préserver des dangers potentiels dans un établissement public et privé.



La notion de faute inexcusable de l'employeur sera retenue contre lui, si un ou des agent(s) étaient victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle alors qu'eux-mêmes ou un membre du CHSCT avaient signalé à l'employeur le risque qui s'est matérialisé.